

# Recueil des actes administratifs 2017

**Partie 2 –n° 2-08 bis  
Commission permanente du 15 décembre 2017-**





# ARRETES DE M. le PRESIDENT



## SOMMAIRE

Acquisition maison Loches (7929)

5



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE**

**SERVICE GESTION IMMOBILIÈRE ET FONCIÈRE  
1ÈRE C - PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL  
DOSSIER N° 3**

**SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2017**

-----

La Commission Permanente se réunit le vendredi 15 décembre 2017 en l'Hôtel du Département, dans la salle Guillaume-Louis, sous la présidence de M. Jean-Gérard PAUMIER, Président de l'Assemblée départementale.

**Sont présents :**

M. Jean-Gérard PAUMIER, MME Céline BALLESTEROS, M. Fabrice BOIGARD, M. Patrick BOURDY, M. Jean-Marie CARLES, M. Alexandre CHAS, MME Cécile CHEVILLARD, MME Jocelyne COCHIN, MME Laurence CORNIER-GOEHRING, MME Barbara DARNET-MALAUQUIN, M. Xavier DATEU, M. Patrick DELETANG, MME Pascale DEVALLEE, M. Gérard DUBOIS, MME Brigitte DUPUIS, M. Jean-Pierre GASCHET, MME Geneviève GALLAND, MME Sylvie GINER, MME Valérie GERVES, M. Olivier LEBRETON, M. Dominique LEMOINE, M. Rémi LEVEAU, M. Eric LOIZON, M. Pierre LOUAULT, M. Vincent LOUAULT, M. Etienne MARTEGOUTTE, M. Patrick MICHAUD, MME Agnès MONMARCHÉ-VOISINE, M. Judicaël OSMOND, MME Isabelle RAIMOND-PAVERO, MME Nathalie TOURET, MME Valérie TUROT, MME Florence ZULIAN

**Sont absents et excusés :**

MME Nadège ARNAULT a donné pouvoir à MME Pascale DEVALLEE  
MME Martine CHAIGNEAU a donné pouvoir à M. Jean-Marie CARLES  
M. Thomas GELFI a donné pouvoir à MME Céline BALLESTEROS  
MME Mounia HADDAD a donné pouvoir à M. Jean-Gérard PAUMIER  
MME Dominique SARDOU a donné pouvoir à M. Fabrice BOIGARD

.....

**GESTION PATRIMONIALE**

**ACQUISITION MAISON LOCHES (ID WD : 7929)**

**RAPPORT DE M. LE PRÉSIDENT**

**Ce rapport présente l'acquisition de la maison située à côté de la future Maison Départementale de la Solidarité de Loches.**

Le Département mène actuellement en lien avec la Communauté de Communes Loches Sud Touraine un important projet immobilier au 24 avenue du Général de Gaulle à Loches visant à accueillir à terme, la Maison Départementale de la Solidarité de Loches, le Centre Intercommunal d'Action Sociale et des logements.

Ce projet est assis sur les parcelles cadastrées section AX 9 et AX 511 acquises par le Département le 29 août 2005.

Il vous est proposé dans le cadre de ce projet, de saisir l'opportunité de la vente de la maison riveraine située 26 avenue du Général de Gaulle à Loches.

Il s'agit d'une maison de 97m2 sur 3 niveaux avec dépendances et garage située sur la parcelle cadastrée section AX 457 d'une surface de 796m2.

Cette maison est propriétaire des Consorts ROBERT, propriétaires en indivision de cette maison suite au décès de Madame AULET Fernande, et est mise à prix à 160 000 € net vendeur.

Le montant de l'acquisition étant inférieur au seuil de 180 000 €, la consultation du service des Domaines n'est pas nécessaire.

Il vous est proposé d'accepter cette acquisition et de confier la rédaction de l'acte authentique à intervenir à Maître LAURILLOT, notaire à Loches.

**Votes :**

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION**

*La Commission Permanente, après en avoir délibéré, décide :*

- *d'accepter les conditions financières définies pour l'acquisition de la maison située 26 avenue du Général de Gaulle à Loches,*
- *d'autoriser M. le Président à signer l'acte authentique à intervenir dont la rédaction sera effectuée par l'étude notariale de Maître LAURILLOT, notaire à Loches.*

.....  
Acte exécutoire après transmission et publication, les actes de portée individuelle devant être notifiés.

Le Directeur général des services  
du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,



Fabrice PERRIN

**Recueil consultable au service de la Documentation**

Tous droits de reproduction réservés

Pour Copie Conforme :

Le Directeur général des services  
Fabrice PERRIN

Tous les actes publiés au présent recueil ont fait l'objet d'un accusé de réception attestant de la date de leur transmission au représentant de l'Etat.

Recueil publié le 18 décembre 2017